



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres en exercice : 27

Séance du 16 avril 2025

Nombre de Membres présents : 22

L'an deux mille vingt-cinq

Nombre de suffrages exprimés : 26

Et le seize Avril

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Madame Josiane HAAS FALANGA.

Date de la convocation :

10 avril 2025

Présents

C. ONTIVEROS – S. LUCZAK -G. BARRIOL – M. AUGIER
- F. BLARQUEZ – M. NOEL-GAMET – H. JAUBERT – P.
PORTE – V. LEVEQUE -S. AELVOET - R. BENEJEAN –
M. DUMAS - F. CHEILAN A. RATTIER – J. CHUECOS -
M. SOLER - J.L. CLOEZ - A. JOUBERT – N. LIGNY – C.
UHL – P. CASTEAU

Objet de la délibération

42-2025

Modification n°2 du PLU

Excusé(s) ayant donné pouvoir

- G. MOURGUES à J. HAAS
FALANGA
- A. VASAI à M. AUGIER
- S. REBUFFAT à S. AELVOET
- S. LEBELLE à M. DUMAS

Absent(s)

Jérôme DELCOURT

Sandrine AELVOET a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Guillaume BARRIOL

Il est rappelé aux membres du Conseil municipal que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvé par délibération n°92-2017 en date du 20/07/2017 et que deux procédures de révision et une procédure de modification ont été approuvées en 2020.

Il est indiqué aux membres du conseil municipal qu'une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est nécessaire concernant 2 zones du territoire :

- Zone UF (équipements publics et d'intérêt collectif) parcelle AI 01 : cette parcelle est

actuellement classée en zone UF. L'objectif poursuivi est, au cours de la procédure de modification simplifiée, le passage de cette parcelle en UZc (activités artisanales) afin de rendre possible l'accueil d'activités économiques. En effet, la commune de Cabannes connaît une demande émanant d'artisans qui souhaitent s'implanter ou développer leur activité sans trouver de site adéquat pour leurs projets, et souhaite ainsi agir en apportant une réponse aux besoins de son territoire en matière d'activités économiques.

- Zone Uza (Activités commerciales, artisanales et industrielles) parcelle AD94 : cette parcelle actuellement classée en zone Uza sera classée en zone UF (équipements publics et d'intérêt collectif) afin de pouvoir y accueillir par exemple une structure médico-sociale avec hébergement.

Ainsi ces 2 points pourront être intégrés à la même procédure puisqu'une modification de droit commun (telle une modification simplifiée) peut avoir plusieurs objets.

Dès lors la procédure à suivre sera la suivante :

- 1- Prescription par arrêté du maire,
- 2- Préparation du dossier « Cas par Cas » pour la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE)
- 3- Saisine de la MRAE
- 4- Eventuelle évaluation environnementale
- 5- Consultation des Personnes Publiques Associées (PPA)
- 6- Enquête publique + rapport du Commissaire Enquêteur (CE)
- 7- Analyse des observations des PPA et du CE et adaptations éventuelles du dossier
- 8- Approbation de la procédure par le Conseil Municipal puis publication du dossier sur le Géoportail de l'Urbanisme

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil municipal n°92-2017 en date du 20 juillet 2017 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération n°12-2020 en date du 26 février 2020 approuvant la modification n°1 du PLU,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'ENGAGER la modification du PLU selon les indications ci-dessus exposées,

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer la procédure, à signer tous actes y afférents et accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

VOTE

Pour : G MOURGUES - J. HAAS FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL
M. AUGIER - F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE
S. REBUFFAT - S. AELVOET - R. BENEJEAN - M. DUMAS - S. LABELLE - F. CHEILAN
A. RATTIER - J. CHUECOS - M. SOLER - J.L. CLOEZ - A. JOUBERT - N. LIGNY - A. VASAI
C. UHL - P. CASTEAU

Contre : 0

Abstention : 0

La présidente,

Josiane HAAS FALANGA



La Secrétaire de séance,

Sandrine AELVOET



Envoyé en préfecture le 30/04/2025

Reçu en préfecture le 30/04/2025

Publié le

ID : 013-211300181-20250416-D422025A-DE